REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

DELIBERATION
Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse

nombre de membres : 12
quorum : 7
titulaires présents : 9
pouvoir : 0
ayant pris part à la délibération : 9
date de la convocation : 14 mars 2025

2025/03 N°4

Objet de la Délibération : Compte de gestion 2024 budget annexe

SEANCE DU 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

Présents : Mme COYARD Nathalie, M. MOUSSA Dominique, M. OBARA Sylvain, M. LE FRANCOIS Bertrand, M. COLIN Jean-Paul, M. PICHAVANT Pascal, M. DEHAND Philippe, M. HENRY Philippe, M. GOEURIOT Bernard

Excusés : M. GILSON Bernard, M. DURET Jean-Luc

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur l'exécution de la tenue du compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour le budget annexe 2024,

Considérant que le compte de gestion tenu par le trésorier et le compte administratif tenu par le Président du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse sont en concordance au niveau de chacun des chapitres budgétaires,

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion dressé par Monsieur le trésorier au titre de l'exercice 2024 pour le budget annexe,

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME
Le Président,
Dominique MOUSSA

Meuse Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement smet

REÇU EN PREFECTURE
le 30/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-055-200046647-20250325-2025_03_4-D

Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le
Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adresse ou numéro de téléphone au : Tribunal Administratif, de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98